La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 84 MARS 2012. ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT - - Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 1ier trim. 2012

Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site internet : www.gergovie.fr
e-mail : ascot@gergovie.fr

Programme et orientations de l'ASCOT

Le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Grand Clermont, récemment adopté, est désormais applicable.

Concernant les Côtes, malgré les orientations environnementales positives du document final, il n'en demeure pas moins qu'une meilleure protection doit être obtenue.

Pour la partie archéologique, on ne peut que constater l'absence d'un quelconque projet de valorisation du site sur le plan touristique alors qu'il est bien précisé dans le Document d'orientations Générales (DOG) la nécessité de rechercher la complémentarité touristique entre les différents sites archéologiques dont celui des Côtes (cf. article p. 2 à 6).

Cette situation résulte d'un manque manifeste de volonté pour développer le volet archéologique des Côtes. Pourtant, dans un ouvrage récent, l'archéologue Bertrand Dousteyssier montre que le dossier archéologique des Côtes mériterait d'être repris intégralement (en dehors de toute polémique) permettant, de ce point de vue, d'envisager et de proposer des pistes d'interventions dans le cadre du Projet Collectif de Recherche « L'atlas d'*Augustonemetum* » (cf. article p. 7 à 9).

Dans les deux articles ci-après, l'ASCOT fait part de ses analyses, commentaires et perspectives d'action qui constituent son programme et ses propres orientations pour les prochaines années. Celui-ci pourra être bien entendu discuté lors de l'assemblée générale où Kristell Chuniaud présentera par ailleurs les résultats de ses premières études et analyses sur les vestiges gallo-romains et médiévaux de Trémonteix.

AG 23/03 18H

VOIR EN PAGE 10

Les Côtes de Clermont conservent leur triple A …

… mais souhaiteraient bien perdre le 3ième !

Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Claude-Henri Fournerie

SOMMAIRE

Editorial……...…… 1
Le SCoT du Grand Clermont …….……. 2 à 6
Perspectives archéologiques ……..…….……... 7 à 9
Brèves ……...……..... 10

Demandes de l'ASCOT lors de l'enquête publique	Observations de la commission d'enquête	Décisions du Syndicat mixte du Grand Clermont
1 – BIODIVERSITÉ Totalité du site des Côtes à définir en coeur d'intérêt écologique majeur	Simple citation : l'ASCOT *« souhaite que la totalité du site des Côtes soit définie dans le SCoT comme coeur d'intérêt écologique majeur »* (p. 50) Aucune analyse PAS D'AVIS	DEMANDE NON RETENUE - Seule la partie Est (Chanturgue, puy de Var et autres collines jusqu'à Cébazat) est définie *« Coeur de nature d'intérêt écologique majeur »* - La partie Ouest (plateau des Côtes) est un *« Coeur de nature à prendre en compte »*
2 – PANORAMAS Panoramas et points de vue majeurs à pérenniser sur le plateau des Côtes et le puy de Var	Simple citation : l'ASCOT *« souhaite que les points de vue et les paysages soient préservés »* (p. 50) Aucune analyse PAS D'AVIS	APPROBATION Carte p. 71 du DOG : *« Modification de la carte "Protéger, restaurer, valoriser le patrimoine" : ajout de "panorama et point de vue majeurs à pérenniser" (Préconisation de la commission d'enquête, avis d'une association et de citoyens) »* Pour le site des Côtes, rajout de 2 sigles * en complément de Chanturgue : *« Deux panoramas à pérenniser ont également été rajoutés sur le plateau des Côtes et le Puy de Var »* (Délibération, p. 6)
3 – URBANISATION Délimitation précise de l'urbanisation sur le pourtour du site des Côtes	Simple citation en annexe (résumés du registre d'enquête) Aucune analyse PAS D'AVIS	DEMANDE NON RETENUE Ne relève pas réglementairement de la procédure d'élaboration du SCoT (code de l'urbanisme)
4 – PASTORALISME zones de prairies à maintenir afin de développer le pastoralisme sur une partie du site des Côtes	AVIS FAVORABLE *« La commission d'enquête exprime le souhait que le Parc des Volcans et le Grand Clermont, "avec leurs objectifs d'excellence", s'engagent sur des actions précises et programmées de reconquête des pâturages des Côtes de Clermont* (p. 50) Conclusions motivées : *« pour tout ce qui concerne la qualité de vie et surtout l'environnement la réflexion devra être approfondie, particulièrement : - pour la protection des terres de Limagne et la reconquête des pâturages des Côtes de Clermont... »* (p. 84)	APPROBATION Carte p. 33 du DOG : *« Modification de la carte"Assurer les emplois Agrialimentaires de demain" (...) en rajoutant une "zone de prairie à maintenir" sur le site des Côtes... (Préconisation de la commission d'enquête, avis de la chambre d'agriculture et de citoyens) »* *« afin de répondre aux attentes exprimées, le Syndicat du Grand Clermont a complété la carte du DOG portant sur l'agriculture en rajoutant une zone de prairie à maintenir sur le site des Côtes de Clermont »* (Délibération, p. 6)
5 – ARCHÉOLOGIE Pôle touristique complémentaire à valoriser pour le site des Côtes	Simple citation : l'ASCOT *« souhaite que le patrimoine archéologique soit protégé et valorisé »* (p. 50) Renvoi à la base PATRIARCHE de la DRAC (p. 122-123 du DOG) pour les entités archéologiques à conserver (où sont présents les sites des Côtes de Clermont et Chanturgue) Aucune analyse PAS D'AVIS	DEMANDE NON RETENUE

Le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Grand Clermont orientations pour les Côtes et perspectives pour l'ASCOT

I – Rappels et présentation

Le SCoT du Grand Clermont a été approuvé par délibération n° 270 du Comité syndical du Grand Clermont en date du 29/11/2011 et transmis à M. le Préfet de Région qui a donné un avis favorable (avis d'information paru dans La Montagne le 23/12/2011). Dans plusieurs numéros de la Chronique (78, 79, 80 et 82), disponibles sur notre site internet, nous avons informé largement nos adhérents sur le projet de SCoT ainsi que des différentes démarches entreprises (plusieurs courriers) en vue d'obtenir les orientations jugées nécessaires pour le site des Côtes.

Le délai supplémentaire – résultant de l'avis défavorable de l'État (Août 2010) concernant la première version du projet de SCoT (arrêté le 31/03/2010) – nous a été bénéfique en nous permettant de mieux analyser les documents, notamment ceux de la version soumise à enquête publique (arrêté le 04/01/2011) et ainsi de préciser nos cinq demandes dans le dossier remis à M. le Président de la Commission d'enquête.

Au final, l'ASCOT n'a pas vu toutes ses demandes satisfaites (cf. tableau et commentaires). Nul doute, cependant, que **les deux demandes qui ont été retenues dans le Document d'Orientations générales (DOG) l'ont été en grande partie grâce à son travail et sa ténacité**.

Le tableau de la page ci-contre synthétise nos demandes, la façon dont elles ont été traitées par les Commissaires enquêteurs dans leur rapport d'enquête et conclusions motivées – remis au Syndicat mixte du Grand Clermont en date du 4 octobre 2011 – et leur inclusion ou non dans le SCoT.

Nous avons à cet effet consulté la délibération d'approbation du SCoT ainsi qu'un document annexe « Évolutions rédactionnelles du SCoT entre l'arrêt et l'approbation » indiquant les modifications apportés entre cette dernière version et la précédente (disponibles sur le site www.legrandclermont.com comme tous les documents relatifs au SCoT).

II – Commentaires et perspectives d'actions

1 - La biodiversité

Pour le classement en *« Coeur d'intérêt écologique majeur »* (partie du DOG *« Maintenir la biodiversité et les trames écologiques »*), ont été appliqués les critères (définis dans le Rapport de présentation du SCoT, p. 87) permettant de justifier le périmètre pouvant être retenu pour ces espaces naturels : ils doivent correspondre à *« des zones de nature remarquable reconnues nationalement ou au niveau européen au titre d'inventaires scientifiques ou à travers différents types de protection : ZNIEFF de type 1, sites Natura 2000 - Directive Habitat, parties de site Natura 2000 – Directive Oiseaux, Arrêté de Protection de Biotope, Espaces Naturels Sensibles du Conseil général, sites naturels gérés par le CEPA (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne)* [devenu CEN : Conservatoires des Espaces Naturels d'Auvergne] *et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) »*.

Or, le plateau des Côtes proprement dit – contrairement à la partie Est classée en ZNIEFF de type 1 (avec un site Natura 2000 sur le puy de Var – cf. Chronique n° 49, p. 2-3) – ne bénéficie actuellement que d'un classement en ZNIEFF de type 2. **Il est donc impératif d'obtenir une protection dans l'une des catégories décrites ci-dessus**. Plusieurs arguments peuvent être avancés pour y parvenir :

- D'après le SCoT lui-même : le DOG précise en effet (p. 57) qu' *« au-delà des seuls cours d'eau, le Grand-Clermont dispose d'un patrimoine important de milieux humides à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux »* : c'est bien le cas des Côtes avec la zone humide sur la partie sommitale et celles dans l'ancienne carrière (à fort enjeu pour les batraciens – cf. Chronique précédente, p. 2 à 5).
  L'importance écologique majeure des zones humides a d'ailleurs été soulignée par les personnes publiques associées – DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), Préfet de région, Conseil régional d'Auvergne – en particulier sur la nécessité d'en réaliser un inventaire.

- Selon un projet de « convention pluriannuelle d'objectifs » entre la Ville de Clermont-Fd et le CEN Auvergne, récemment entériné (délibération du Conseil municipal en date du 15/12/2011) et concernant la *« préservation et valorisation du patrimoine naturel sur le territoire de la ville »*. Celui-ci insiste notamment sur *« une meilleure intégration de la nature en ville via la protection et le développement des corridors écologiques (...) Cette volonté rejoint les objectifs du SCOT du Grand Clermont en termes de coupure verte et corridors, et doit être menée en synergie avec les actions des collectivités locales voisines »* : ce qui est tout à fait la position de l'ASCOT qui, lors de l'enquête publique, écrivait dans sa lettre à M. le Président de la Commission d'enquête : *« il nous paraît important de faire remarquer que le plateau des Côtes est un des deux seuls sites du Grand Clermont à « abriter » trois « corridors écologiques » (…) ; ce qui montre bien sa position essentielle pour la circulation des espèces animales, et donc végétales (…) entre la Limagne et la Chaîne des Puys, et, par conséquent, l'intérêt majeur qu'il y a à préserver ce site pour le maintien de la biodiversité à l'échelle du Grand Clermont... »* (p. 5).

- Dans le cadre du « Plan biodiversité » de Clermont communauté, le Comité technique et scientifique, lors de sa réunion du 26 octobre 2011, a émis l'avis suivant : *« Si la proposition de classer le site des Côtes en Réserve Naturelle Régionale est unanimement approuvé sur le principe il est remarqué que le micro parcellaire rend cette solution très incertaine (…) la mise en place d'un ENS plus souple doit aussi être étudiée »* (Plan Biodiversité – Compte rendu du Comité Technique et Scientifique du 26 octobre 2011).
  Il serait donc nécessaire qu'une demande de classement du site des Côtes en E.N.S. (Espaces Naturels Sensibles) soit sollicitée par Clermont communauté auprès du Conseil général (au même titre que les puys de Mur et de Pilleyre ou les coteaux secs de Mirabel déjà labellisées en ENS). **La proposition d'une Réserve Naturelle Régionale doit également être sérieusement étudiée** (il n'existe à ce jour aucune Réserve de ce type nouveau sur le territoire auvergnat).

Enfin, pour insister sur la forte protection dont bénéficient les *« Coeurs de nature d'intérêt écologique majeur »* – identifiés dans la trame écologique du Grand Clermont – on notera, par exemple, **qu'en sont exclus les installations ou aménagements liés aux énergies renouvelables**.

2 - Les panoramas

Nous avons obtenu – cette orientation figurant pour le puy de Chanturgue dès la première version du projet de SCoT – **que le puy de Var et le plateau des Côtes bénéficient chacun de l'orientation *« Panorama et point de vue majeurs à pérenniser »*** (partie du DOG *« Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine »* – cf. tableau).

- Sur le plateau des Côtes, **de nombreux points de vue doivent être aménagés et pérennisés**. Dans notre courrier remis aux commissaires enquêteurs, nous avions cité les trois nous paraissant les plus remarquables : le belvédère de la Garlande (624 NGF), le monticule de la plaine sud (605 NGF) et celui aménagé par l'ASCOT sur un de ses terrains au lieu-dit « les remparts » (585 NGF), sous la forme d'une table de paysagère (cf. Chroniques n° 67, p. 2).
  Des coupes et élagages d'arbres sont impératifs pour permettre de dégager les panoramas (notamment de la Garlande, des « remparts » ainsi que de la route conduisant à la tour hertzienne dans sa partie sommitale). La pérennisation du belvédère de la Garlande nécessite également que le problème des motos soit réglé, leurs pilotes n'hésitant pas à emprunter le sentier piéton balisé y accédant, en le considérant comme leur ! Enfin, une table paysagère ou d'orientation pourrait être disposée sur le monticule de la plaine sud d'où l'on jouit d'un des plus beaux points de vue sur Clermont et... le plateau de « Gergovie » !

- Au sujet du puy de Var, le site Natura 2000 et la signature du projet de convention entre la Ville de Clermont-Ferrand et le CEN Auvergne (cf. *supra*) devraient normalement permettre un aménagement adapté, *« Les coteaux secs des côtes de Clermont-Ferrand : coteaux de Chanturgue, puy de Var... »* y étant cités parmi *« les sites majeurs du territoire »*.

- Concernant le puy de Chanturgue, le comportement égocentrique de l'occupant du lieu a eu comme conséquence de ne point permettre à Clermont communauté de réaliser le balisage des sentiers prévus sur son sommet. **La solution passant par la création de chemins publics, l'ASCOT a sollicité à cet effet la Ville de Clermont-Fd**. Sa proposition ayant été acceptée, les services techniques ont réalisé la pré-étude d'un projet de chemins communaux. Nous attendons instamment l'approbation du dossier définitif par le Conseil municipal et l'enquête publique dans les meilleurs délais. C'est en tout cas la condition *sine qua non* pour pérenniser l'accès au panorama du sommet de Chanturgue.

3 - L'urbanisation

Notre demande concernant la délimitation de l'urbanisation n'a pas été étudiée dans le cadre du SCoT. En effet, le Syndicat mixte du Grand Clermont, dans ses réponses à notre courrier du 28/10/2010 et à celui du 20/12/2010 relevant de la « consultation citoyenne » (cf. Chronique n° 80, p. 8-9), précisait que réglementairement le SCoT ne comporte pas de zonage et qu'en conséquence **la délimitation précise de l'urbanisation sur le pourtour du site des Côtes relèvera de la seule compétence des PLU** (Plans Locaux d'Urbanisme).

Ceux-ci doivent cependant respecter les orientations générales du SCoT qui déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains/à urbaniser et les espaces naturels : dans cet esprit, deux orientations avaient été rajoutées dans la seconde version du projet de SCoT (version du 04/01/2011).

Il conviendra donc d'être vigilant lors de l'élaboration des nouveaux documents d'urbanisme, en particulier pour les flancs de Chanturgue (Clermont-Ferrand) et les Côtes de la Garlande (Durtol). Deux communes ont d'ores et déjà décidé de la révision de leur POS (Plan d'Occupation des Sols) ce qui conduit automatiquement à l'élaboration d'un PLU : ce sont Clermont-Ferrand et Durtol, par délibérations de leurs conseils municipaux, respectivement des 28 juin et 30 septembre 2011.

4 - Le pastoralisme

L'orientation *« Zone de prairie à maintenir »* (partie du DOG *« Assurer les emplois agri-alimentaires de demain »*) **a été approuvée sur une partie du site des Côtes** : il s'agit d'un secteur du puy de Var comme l'indique la carte correspondante.

Cette demande d'orientation avait été analysée favorablement par la Commission d'enquête (cf. tableau) et, auparavant, dès la consultation citoyenne, le Syndicat mixte du Grand Clermont avait laissé entrevoir une issue positive : *« Possibilité de rajouter une zone de prairie à la carte du DOG relative à l'agriculture »* (cf. Bilan de la consultation citoyenne SCoT du Grand Clermont, p. 5).

Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette option était, en quelque sorte, dans l'air : le site des Côtes fut en effet évoqué en tant que *« pâturage itinérant coopératif »* lors d'une réunion sur le pastoralisme des côteaux du Grand Clermont, organisée par la DREAL et le CEN Auvergne le 22 mars 2011 en mairie de Clermont-Fd.

La « zone de prairie à maintenir » étant assez peu étendue, le souhait de l'ASCOT est évidemment qu'à moyen terme les zones concernées puissent être plus nombreuses, plus étendues et qu'elles soient présentes sur le plateau des Côtes (et la colline de Chanturgue) : **Pour que la biodiversité ne régresse pas, il est en effet indispensable d'arrêter la progression des friches et des broussailles**.

Outre son aspect écologique, la reconquête des prairies est de plus indispensable afin de pouvoir valoriser les très nombreux vestiges d' « architecture vernaculaire » présents sur le site des Côtes : il s'agit en particulier des cabanes qui font actuellement l'objet de recherches par l'ASCOT (cf. Chronique n° 82, p. 7 à 9). Des projets de réhabilitation de quelques-unes de ces constructions sont d'ailleurs envisagés.

5 - L'archéologie

Si les orientations concernant l'environnement sont globalement satisfaisantes, quoique insuffisantes à certains égards, il n'en demeure pas moins que les perspectives d'actions, pour une meilleure protection et valorisation du site des Côtes dans le domaine de la biodiversité, sont réelles.

Par contre, les choses ne se présentent pas de façon aussi favorable pour l'archéologie. Il nous paraît par conséquent indispensable d'insister sur ce thème, quitte à rappeler certains éléments déjà évoqués dans les Chroniques précédentes.

Il convient tout d'abord de préciser que les sites archéologiques ne sont pas signalés sur les cartes en tant que tels (cf. carte p. 71 *« Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine »)*, contrairement au Schéma Directeur où étaient inventoriés les sites archéologiques majeurs (y figuraient notamment Gergovie, Corent, Gondole et les Côtes de Clermont). Le domaine archéologique est en fait abordé dans les deux parties du DOG concernant : (1) le développement touristique (*« Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique »*) et (2) la protection et la mise en valeur du patrimoine historique et bâti (*« Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine »*) :

- Concernant l'offre touristique, il s'agit de *« Rechercher la complémentarité entre Gergovie, les nombreux sites archéologiques du département (**site des Côtes**, Musée Bargoin, Temple de Mercure, Musée de Lezoux) et le futur centre muséographique dédié à l'environnement et l'archéologie »* (DOG, p. 39).

- Au sujet de la protection et de la mise en valeur du patrimoine historique et bâti, il s'agit notamment de valoriser le *« ...patrimoine archéologique, notamment en matière de vestiges gaulois et gallo-romains : plateau de Gergovie et ses sites environnants (Petit et Grand camp de César, Plateau de Corent et Gondole), **les sites du Puy-de-Dôme et des Côtes**, la voie romaine et le musée Bargoin... »* (DOG, p. 58).

Ainsi, malgré ces orientations écrites positives, il s'avère qu'à ce jour le site des Côtes est **le seul à n'avoir fait l'objet d'aucune valorisation** – ou à faire l'objet d'un projet de valorisation – de son patrimoine archéologique: il est de ce fait tenu à l'écart des circuits touristiques et le sera également dans l'avenir si les choses restent en l'état.

La demande de l'ASCOT de retenir le site des Côtes comme *« Pôle touristique complémentaire à valoriser »* pour son intérêt archéologique – au même titre que les *oppida* de Corent et Gondole – n'a été ni examinée par les commissaires enquêteurs ni retenue par le Syndicat mixte du Grand Clermont. Seule l'ancienne carrière bénéficie de l'orientation *« Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer »* (niveau en-dessous) qui, sur ce secteur, ne concerne évidemment pas l'archéologie.

Le site des Côtes est pourtant noté parmi les sites archéologiques complémentaires d'un point de vue touristique avec Gergovie, le Puy de Dôme, les musées Bargoin et de Lezoux (ce qui n'est pas le cas de Gondole et Corent qui le méritent cependant). **Il y a donc une incohérence flagrante entre les orientations écrites du SCoT et leur non-traduction sur la carte p. 41 *« Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique »***: c'est en substance ce que nous écrivions dans un courrier adressé au Syndicat mixte du Grand Clermont en date du 26/10/2011 (en réaction au fait que le rapport d'enquête n'abordait pas cette problématique) pour montrer l'importance que nous attachions à la valorisation du site des Côtes, pour qu'il soit véritablement complémentaire des autres sites archéologiques. Or, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse : les arguments sont-ils si difficiles à trouver ?

Les sites des Côtes de Clermont et de Chanturgue – figurant pourtant dans une annexe du DOG intitulée *« Sites archéologiques à conserver et à préserver »* (issue de la base PATRIARCHE de la DRAC) – pâtissent évidemment de l'absence de recherches d'importance comparable aux *oppida* de Corent, Gergovie-Merdogne et Gondole, et **seule la programmation d'importantes recherches archéologiques permettraient de déboucher sur une véritable valorisation et complémentarité touristique avec les autres sites**.

Nous proposons également le site des Côtes comme emplacement du futur centre scientifique et muséographique sur l'archéologie et l'environnement, comme nous l'écrivions dans notre courrier adressé à la commission d'enquête : *« l'étude concernant la construction du futur centre scientifique et muséographique, a été repoussée à l'horizon 2020 ! Cette lointaine perspective fait qu'aucun emplacement n'a encore été décidé pour le futur centre muséographique qui devra cependant être situé dans l'agglomération clermontoise et réunir des atouts environnementaux, archéologiques et géologiques : c'est pourquoi l'ASCOT propose le site de l'ancienne carrière de Durtol, en accord avec l'orientation du DOG « Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer » (cf. carte « Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique »), sur un site déjà inclus dans un réseau de promenade et de découverte. »*.

L'ASCOT doit donc reprendre l'initiative de démarches pour une reprise concrète des recherches archéologiques : voir à ce sujet les réflexions et propositions de l'article suivant.

Quelles perspectives archéologiques pour les Côtes de Clermont ?

L'avis défavorable émis par la Commission régionale du Patrimoine et des Sites au sujet de l'inscription au titre des Monuments Historiques de parcelles de la zone basse (cf. éditorial de la Chronique précédente), dont le sol contient pourtant des vestiges denses de constructions gallo-romaines, pourrait résulter du fait que ce secteur est insuffisamment caractérisé : ceci étant la conséquence du manque de recherches archéologiques. A ce sujet, un ouvrage de synthèse grand public (dont nous faisons ci-dessous le compte-rendu), consacré à la cité des Arvernes durant le Haut-Empire, délivre en quelques lignes un diagnostic sur l'archéologie gallo-romaine du plateau des Côtes et l'intérêt qu'il y aurait à reprendre les études le concernant. Cet avis d'un spécialiste de la période gallo-romaine, rejoignant en grande partie celui de l'ASCOT, nous amène à avancer des propositions pour la reprise des recherches archéologiques.

1. La cité des Arvernes aux Ier et IIe siècles après J.-C.

L'ouvrage, intitulé *« La cité des Arvernes Ier-IIe siècles apr. J.-C. »* (éditions LEMME *edit*), est paru début décembre dans la collection *illustoria* qui *« ...propose de découvrir la contribution d'un historien désireux de porter un point précis de sa spécialité à la connaissance du plus grand nombre. »*. L'auteur, Bertrand Dousteyssier, ingénieur-archéologue au Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » de l'Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand 2), est spécialiste de la période romaine.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties principales : I – Le chef-lieu de cité : *Augustonemetum* / II – Le réseau d'agglomérations secondaires / III – Les campagnes / IV – Du monde des vivants au monde des morts. En une centaine de pages, l'auteur brosse – sinon un panorama exhaustif (ce n'est pas l'objectif de cette série de vulgarisation) – du moins le portrait archéologique des principaux sites du territoire arverne durant le Haut-Empire, dont les plus connus : *Augustonemetum* le chef-lieu de cité, Lezoux *« la Pompéi potière »* (p. 87) *« ...hors norme par sa dimension internationale »* (p. 102), la nécropole des Martres-de-Veyre offrant *« ...une qualité de conservation qui est sans équivalent dans les Gaules »* (p. 99), le temple de Mercure au sommet du Puy de Dôme *« ...un des rares sanctuaires de hauteur connus en France »* (p. 101).

Bertrand Dousteyssier préfère cependant se pencher plus avant sur des sites majeurs mais peu connus du grand public car découverts et étudiés récemment. Il s'agit notamment de deux agglomérations secondaires : l'agglomération cultuelle du col de Ceyssat ; l'agglomération de la Croix de la Pierre (communes de Beaulieu et Charbonnier-les-Mines, département du Puy-de-Dôme en limite de la Haute-Loire) qu'une prospection aérienne de l'auteur a permis de mettre en évidence.

L'universitaire insiste également sur l'aménagement de la plaine de la Limagne : densité en établissements d'exploitation agricole (allant des très grandes *villa* aux simples fermes) et sanctuaires ruraux *« ...qui scandent régulièrement les campagnes de la cité des Arvernes »* (p. 75). Comme cas typique d'une association entre *villa* et *fanum*, l'auteur cite Trémonteix : *« La très belle fouille menée par Kristell Chuniaud en 2011 à Trémonteix, sur la commune de Clermont-Ferrand, en contexte périurbain (à seulement une demi-heure de marche du chef-lieu) a été l'occasion de mettre au jour un sanctuaire domanial composé de deux fana, accolés directement à la pars rustica d'une villa (Chuniaud 2011) »* (p. 78).

Concernant la capitale de cité, l'auteur, se référant aux acquis du P.C.R. (Projet Collectif de Recherche) « L'atlas d'*Augustonemetum* » (coordonné par Hélène Dartevelle), insiste sur le fait que la ville *stricto sensu « ...ne correspond pas à la bonne échelle spatiale d'étude »* (p. 17) : *« ...c'est bien un vaste espace « périurbain » multipolarisé où se mêlent caractères urbains et ruraux, qu'il faut restituer autour d'Augustonemetum pour comprendre l'organisation de la capitale au Haut-Empire »* (p. 17, 18). Bertrand Dousteyssier restitue ainsi un chef-lieu de cité au plan atypique et en quelque sorte éclaté avec trois agglomérations périurbaines lui étant rattachées :

- **les thermes de Royat/Chamalières**(1) ;
- **Montaudou** où la vieille hypothèse de la présence d'un théâtre antique a été récemment validée par les travaux de Christian le Barrier ;

- **les Côtes de Clermont** que l'auteur voit comme un possible centre artisanal : *« Les activités artisanales pratiquées dans la ville sont mal connues, peut-être parce qu'une partie notable était exercée dans l'agglomération très proche des Côtes de Clermont ou dans les sites légèrement plus éloignés des Queyriaux (à Cournon) et des Martres-de-Veyre »* (p. 15).

Source : www.augustonemetum.fr/News/Rubrique-88/L-organisation-generale.html

2. Un avis éclairé sur l'archéologie gallo-romaine des Côtes de Clermont

L'universitaire délivre une analyse tout à fait pertinente au sujet de l'intérêt archéologique du site :

> *« Un autre pôle de vie demande à être examiné : c'est celui du plateau des Côtes de Clermont, localisé au nord de la ville. La controverse stérile liée au site des Côtes de Clermont (et à l'emplacement exact de la bataille de Gergovie) a nui pendant trop longtemps à une exploration scientifique du site archéologique. Une agglomération romaine de plus de 10 ha semble exister sur ce que Paul Eychart qualifie de « zone basse » du plateau (Provost, Mennessier Jouannet 1994b : 33-40). Plusieurs axes de circulation correspondant à des rues et ruelles ont été repérés. La mise au jour de mobilier métallique semble accréditer la thèse de la présence d'artisans; à proximité immédiate, sur le sommet du plateau, un temple a été fouillé. L'étude de ce dossier serait à reprendre intégralement. Là encore, ce site, localisé sur un promontoire naturel (une table basaltique), n'est qu'à quelques dizaines de minutes de marche de la ville. Une telle agglomération, synchrone du chef-lieu, ne peut qu'entretenir des liens très étroits avec la capitale. Il n'est pas impossible d'y voir un quartier périurbain artisanal, même si cette hypothèse demanderait à être étayée »* (p. 19).

B. Dousteyssier se prononce ainsi implicitement pour une reprise de recherches archéologiques sur le plateau des Côtes de Clermont (*« ...demande à être examiné »*, *« L'étude de ce dossier serait à reprendre intégralement »*), beaucoup d'interrogations subsistant, notamment sur la fonction artisanale du site (*« ...cette hypothèse demanderait à être étayée »* - cf. article sur la « zone basse » dans Chronique n° 82).

Il est d'autre part exact, comme il l'affirme, que la controverse sur la localisation de la bataille de Gergovie n'a jusqu'à présent guère favorisé une exploration scientifique du site[(2)], la polémique ayant été de plus amplifiée par l'avancée de la carrière (jusqu'en 2004). En effet, les archéologues, comme tous scientifiques, aiment travailler dans la sérénité et peuvent à juste titre appréhender que leurs découvertes soient brandies comme éléments à charge ou à décharge par les tenants de tel ou tel autre site. Il n'en demeure pas moins que l'argument peut facilement être retourné : tant que des travaux archéologiques n'auront pas été effectués sur les secteurs pouvant receler des vestiges de fortifications romaines (sommet de Chanturgue, « chemin creux » au-dessus de Sabourin) et permettant de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de Paul Eychart, la controverse existera toujours (d'autant plus que les études effectuées par les philologues-latinistes penchent nettement en faveur des Côtes – cf. Yves Texier, Jean-Michel Croisille...).

Quoiqu'il en soit, la programmation de fouilles sur le plateau des Côtes *stricto sensu* ne pourrait déboucher sur la preuve de la localisation de Gergovie sur ce dernier, la mise en évidence d'une agglomération contemporaine de la guerre des Gaules étant en soi nécessaire mais en aucun cas suffisante.

3. Pour une reprise des recherches archéologiques

Des trois agglomérations périurbaines d'*Augustonemetum*, celle des Côtes de Clermont est la moins caractérisée.

En effet, même si des interrogations se posent au sujet des thermes de Royat, du moins sommes-nous assurés de sa fonction (en 1882, furent notamment découvertes trois piscines et cinq salles chauffées par hypocauste). De toute manière, dans ce secteur fortement urbanisé, seules des fouilles préventives, dans le cadre d'éventuels travaux de construction ou de voirie, pourraient faire progresser les connaissances archéologiques.

A l'inverse, la surface du plateau des Côtes est quant à elle libre pour toute investigation archéologique programmée qui pourrait suivre en partie l'exemple des travaux effectués sur le site de Montaudou entre 2005 et 2007. Si à cette occasion des fouilles ont permis de prouver définitivement la présence d'un théâtre gallo-romain, c'est une prospection géophysique (par résistivité électrique) qui a permis de détecter dans le sol plusieurs constructions dont un probable *fanum* et ainsi de démontrer à cette occasion l'existence d'une troisième agglomération périurbaine.

A notre avis, cette méthode par prospection électromagnétique pourrait avantageusement être employée sur la zone basse du plateau des Côtes où les vestiges des constructions gallo-romaines, relativement bien conservés, sont enfouis à une profondeur convenable.

Sur la zone haute, compte-tenu de la faible épaisseur de terre due à une très forte érosion, cette méthode de prospection ne conviendrait évidemment pas puisque les murs gallo-romains conservés le sont en élévation. C'est en effet en dégageant de gros pierriers que Paul Eychart découvrit les vestiges de plusieurs bâtiments dont l'emblématique *fanum.* Sur ce secteur, par conséquent, une simple campagne de dégagement de tas d'épierrage pourrait, sinon mettre au jour à tous les coups de nouveaux murs antiques, du moins permettre de découvrir de façon certaine du matériel archéologique. Il n'y a en effet qu'à se baisser pour ramasser de nombreux fragments de *tegulae* (tuiles de couverture romaines) et il nous paraît important de signaler que des éléments de grande valeur archéologique tels des fragments de sculpture en arkose ou en roche granitique y furent découverts(3).

Ces méthodes, pouvant être combinées à la prospection aérienne, pourraient permettre d'avoir plus d'informations sur la nature et l'étendue de l'agglomération, évaluée par simples sondages et prospections pédestres à une quinzaine d'hectares par Paul Eychart. Elles permettraient surtout de repérer les secteurs les plus prometteurs en vue de recherches archéologiques futures de plus grande envergure (fouilles avec de grands décapages).

Il serait logique que la reprise des recherches archéologiques se fasse dans le cadre du P.C.R. « L'atlas d'*Augustonemetum* » sous la supervision d'Hélène Dartevelle, ingénieur d'études au S.R.A. La synthèse actuelle du site des Côtes dans « L'atlas d'*Augustonemetum* » (réalisée par Pierre Vallat), pose en effet plus de questions qu'elle ne donne de réponses (certains archéologues affirment d'ailleurs, même si cette opinion n'y est pas reprise, qu'il s'agit non pas d'une agglomération mais d'une *villa* gallo-romaine !). **En conséquence, la seule solution satisfaisante serait, comme l'écrit Bertrand Dousteyssier, que l'étude du dossier archéologique des Côtes soit reprise intégralement.**

Philippe Gras

(1) Pour une synthèse des découvertes gallo-romaines faites sur la commune de Royat, on peut se reporter à *« Royat pendant l'antiquité »* par Jacqueline Guerrier-Delclos dans l'ouvrage collectif *« Royat entre sources et volcans 2000 ans d'histoire »* (2006, Ville de Royat, p. 56-73).

(2) Les modestes interventions de l'ARAFA (Vincent Guichard) en 1994-1996 (5 petits sondages dans la zone basse + relevés topographiques et étude du parcellaire de la zone archéologique) auraient pu constituer un bon début à de plus amples travaux archéologiques. C'est bien d'ailleurs de cette manière qu'elles étaient considérées à l'époque : *« L'élaboration d'un nouveau plan des lieux est donc considéré comme un préalable indispensable à la reprise de recherches archéologiques sur le site »* (Rapport d'activité ARAFA 1995, p. 12). Quant à la « prospection-inventaire » effectuée en 2003-2004 par Isabelle Fauduet sur le secteur du *fanum*, il ne s'agissait en fait que de réexaminer la documentation et les travaux de Paul Eychart à la lumière des connaissances et techniques actuelles.

(3) Paul Eychart découvrit de nombreux fragments de sculpture, en particulier les remarquables éléments de chapiteau en arkose représentant des oursons, non pas tant dans ses fouilles et sondages qu'en déplaçant des tas d'épierrage. Lors de l'intervention de 2003, quelques fragments furent également trouvés en dégageant un pierrier.

Yves Connier lauréat du prix Fernand-Mège

Le prix Fernand-Mège – attribué par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont – « salue une belle carrière dans les domaines littéraires, artistiques ou scientifiques ». Le 18 janvier dernier, ce prix a été remis à Yves Connier (rapporteur du prix : Mme Claude Mathevet). Spécialisé dans la taille des pierres du pays (lave de Volvic, basalte, granit) et la maçonnerie en pierres, Yves Connier oeuvre notamment pour la restauration et la rénovation de monuments historiques (cathédrale de Clermont, abbaye de Menat...). Artiste-sculpteur, il a par exemple réalisé une superbe fontaine pour « sa » ville de Châteaugay. Yves Connier participe également au PCR « L'atlas d'*Augustonemetum* », où il est chargé de l'étude technologique du lapidaire antique, et a co-dirigé un ouvrage consacré à la pierre de Volvic.

Il s'agit donc d'une récompense on ne peut plus méritée pour notre ami Yves Connier qui, rappelons-le, a réalisé pour les Côtes et l'ASCOT la stèle en hommage à Paul Eychart (inaugurée le 24 juin 2006 – cf. Chroniques n° 61, p. 6 et n° 62 p. 2) ainsi que le piédestal de la table paysagère (inaugurée le 22 septembre 2007 – cf. Chronique n° 67, p. 2). A la demande de notre association, il avait auparavant participé aux Journées du Patrimoine de Pays (20 juin 2004) dont le thème était cette année-là « La pierre : pierre brute, pierre taillée » (cf. Chronique n° 54, p. 4).

Bulletin d'adhésion à l' ***"ASCOT"***
Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@gergovie.fr
✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand –

(C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom / Prénom : …….....

Adresse :……..

O Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.

Adhésion annuelle : 16 € o
Membre bienfaiteur (30 € ou plus) o

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).